

Les échos de Jalogny

Juin 2018



Mairie : 03 85 59 11 55

Ouverture au public :

Lundi de 14h00 à 17h30

Vendredi de 8h30 à 12h00

Mail : mairie.jalogny@wanadoo.fr

FERMETURE D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée entre le lundi 6 et le dimanche 26 août.
En cas d'urgence, merci de contacter M. le Maire (06 74 92 66 86)
ou Daniel Gelin (03 85 59 13 62)

SOMMAIRE

- p. 3 _____ Le mot du Maire
- p. 4 & 5 _____ Le SYDESL, c'est l'énergie des territoires !
- p. 6 & 7 _____ Le budget 2018 de la Commune
- p. 8 _____ Infos diverses
- p.9 _____ Suite des travaux dans la Grange communale / Aides Cantine / Déchets verts
- p. 10 & 11 _____ Ma commune zéro phito / Et vous, pourquoi attendre 2019 ... ?
- p. 12 & 13 _____ Comité de Fleurissement / l'Echo de Barroux
- p. 14 _____ Club du Beau Tilleul / Brigade des Compotes
- p. 15 _____ Info CCAS / Tribune Libre
- p. 16 _____ Du côté de l'Amicale

LE MOT DU MAIRE

En fin d'année dernière, l'association des anciens maires de Saône-et-Loire nous décernait la Marianne d'or du civisme, reconnaissance justifiée par la forte participation de la population en âge de voter lors des élections présidentielles et législatives 2017.

A propos de civisme, j'attire votre attention sur le fait que des automobilistes résidents de la commune descendent la montée du Bourg et des Bousseaux en sens inverse ne respectant pas le panneau signalant un sens interdit. Ils mettent ainsi en danger ceux qui roulent dans le bon sens de circulation. Commettent-ils un acte d'incivisme? Ou alors font-ils preuve simplement de négligence et de beaucoup d'insouciance... Je m'interroge : est-ce les mêmes qui ne participent pas aux suffrages? Je n'ai pas de réponse. Mais, pour ceux qui ne respectent pas le code de la route, je leur signale qu'ils risquent de subir les sanctions de la gendarmerie qui a été alertée à ce sujet.

A propos de civisme toujours, dans notre charmante petite commune rurale de nombreuses associations essaient de tisser du lien entre les habitants. Pour que ces associations puissent bien fonctionner, il faut que nous, citoyens, nous nous engagions à les rejoindre ou du moins à participer aux différentes manifestations. J'en appelle à toutes les générations : devenez bénévoles et faites preuve de dévouement envers la collectivité que vous avez choisi de rejoindre en venant vous installer à Jalogny. Faites preuve de sens civique !

Dernier point : au début de notre mandat, nous vous avons demandé d'éliminer les épaves (véhicule, vieux matériel agricole, engins de toutes sortes : un véhicule à moteur pour ne pas être considéré comme épave doit posséder une carte grise au nom du propriétaire et être assuré). Beaucoup d'efforts ont été faits et nous le reconnaissons, mais malgré cela il en reste encore et j'ose espérer qu'avant les prochaines municipales toutes auront disparu.

Enfin, comme après la pluie, le soleil. Les beaux jours tant attendus sont là. L'été s'installe apportant ses longues soirées au clair de lune, parfumées de l'odeur si inimitable du foin fraîchement coupé.

Je vous souhaite de belles et joyeuses vacances.

Patrick Taupenot

LE SYDESL, C'EST L'ÉNERGIE DES TERRITOIRES !

Vous avez sans doute déjà croisé un véhicule du SYDESL sur la commune ou vu un panneau de chantier affichant ce nom sans vraiment savoir de quoi il s'agit ?

Le SYDESL, pour Syndicat Départemental d'Énergie de Saône & Loire, assure le service public de distribution d'électricité pour toutes les communes de Saône-et-Loire depuis 1947.

Propriétaire des 20 000 km de réseaux basse et moyenne tension, il les concède à ENEDIS qui en assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement. Le SYDESL contrôle la bonne application des termes du contrat de concession. Il garantit ainsi au territoire l'équilibre de la desserte en électricité, la qualité des réseaux et leur développement par la réalisation de travaux de renforcement, d'enfouissement et d'extension.



Conscientes que certaines missions nécessitent des moyens humains et matériels dont elles ne disposent pas toujours, les communes de Saône & Loire ont peu à peu confié d'autres compétences au SYDESL. Au fil du temps, fort de son expertise, le syndicat a pu élargir son champ d'action et propose désormais aux collectivités des services et dispositifs complémentaires.

Pour le compte des communes qui le souhaitent, le SYDESL assure donc :

- La distribution publique de gaz (contrats de concession avec GRDF et Finagaz)
- L'entretien, la maintenance et le développement de l'éclairage public
- La gestion des réseaux de chaleur et de froid
- L'installation et la gestion de bornes de recharge pour véhicules électriques

Véritable plateforme de mutualisation sur les sujets liés à l'énergie et aux réseaux, le SYDESL accompagne les communes et communautés de communes pour leur permettre de rationaliser leur budget tout en optimisant les ressources humaines.

Aujourd'hui, le syndicat d'énergie se tourne résolument vers l'avenir et s'engage dans la transition énergétique en accompagnant les collectivités dans :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- L'achat groupé de gaz et d'électricité
- Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- La Solidarité avec les ménages les plus fragiles (Habiter mieux, Procivis)

Présidé depuis 2014 par Fabien GENET, Maire de Digoin et Vice-Président du Conseil Départemental, l'organe de gouvernance du SYDESL, le Comité Syndical, représente l'ensemble du territoire de Saône & Loire. 11 Comités Territoriaux couvrent la totalité du département et réunissent les délégués des communes rurales et urbaines qui désignent leurs représentants au sein du Comité Syndical. Les décisions sont donc prises dans l'intérêt de toutes les communes de Saône & Loire et de leurs habitants. Au cœur des réseaux, le SYDESL est l'acteur public majeur de l'énergie en Saône & Loire.

Le saviez-vous ?

Le syndicat d'énergie est aussi engagé dans la lutte contre la précarité énergétique des habitants du département. Il finance le programme « Habiter mieux » qui aide les ménages à revenus modestes et très modestes à effectuer des rénovations énergétiques. 200 personnes sont ainsi soutenues chaque année. Le Sydesl finance également le fonds d'avance sur subventions de Procivis et le fonds solidaire de logement. Parce que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas, le SYDESL souhaite ainsi soutenir les démarches visant à réduire la consommation énergétique.



Pour en savoir plus :

sydesl.fr

SYDESL

Cité de l'Entreprise
200, bd de la Résistance
71000 MÂCON

contact@sydesl.fr
03 85 21 91 00

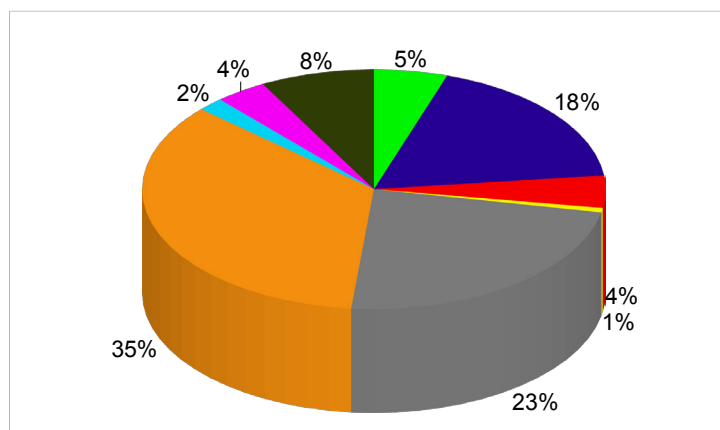


BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

Fonctionnement – DEPENSES

Budget Total : **244 817 €**

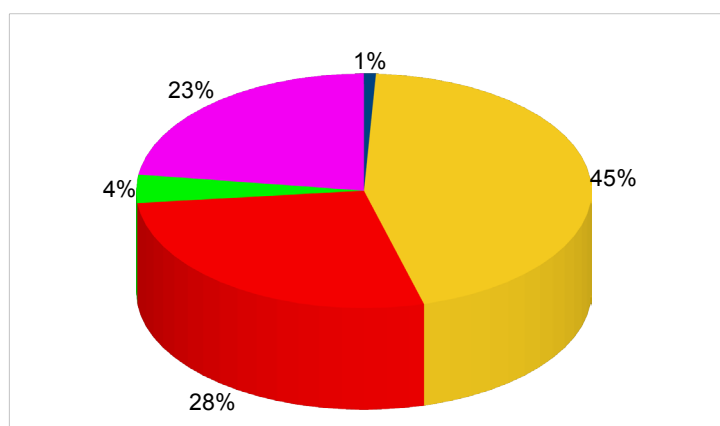
12 540 €		Charges Générales : Eau, électricité, fournitures diverses, combustible, etc...
44 194 €		Entretien Voirie et Réseaux, Bâtiments, Bois et Forêts, Maintenance, etc...
10 630 €		Télécommunications, Cotisations, Frais de nettoyage des locaux, etc...
1 450 €		Taxes
57 410 €		Salaires du Personnel, Cotisations aux Organismes Sociaux, etc...
85 852 €		Contributions aux Écoles, Subventions, Indemnités, Aides Cantine, etc...
4 450 €		Intérêts d'Emprunts
8 801 €		Amortissements
19 490 €		Virement à la section d'Investissement



Fonctionnement – RECETTES

Budget Total : **244 817 €**

2 060 €		Produits, ventes diverses (affouages, concessions cimetière, etc...)
109 943 €		Impôts & Taxes (taxes foncière et d'habitation, taxe sur les pylônes EDF, etc...)
67 505 €		Dotation État
9 500 €		Revenus des Immeubles
55 809 €		Excédent 2017

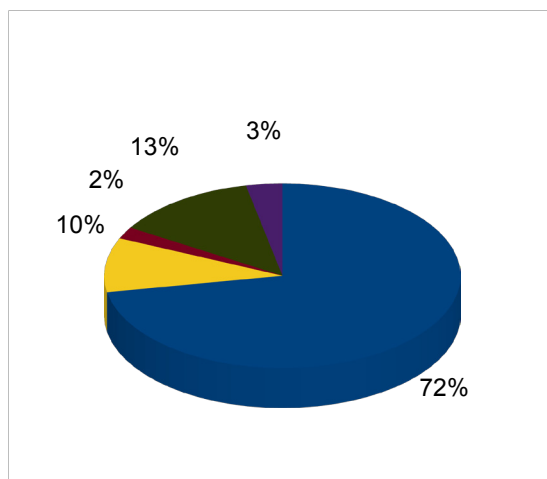


BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018

Investissement – DEPENSES

Budget Total : 104 821 €

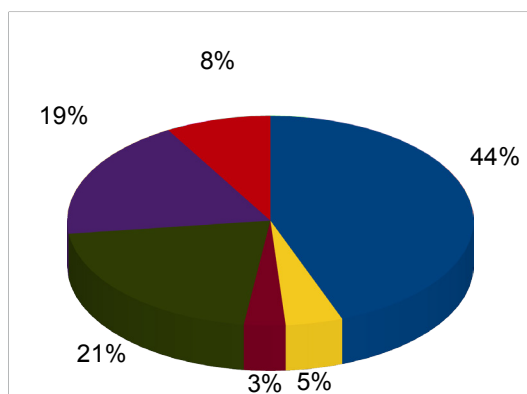
75 620 €		Achat lave-vaisselle, matériel mécanique de désherbage, panneaux, travaux grange
9 970 €		Remboursement du Capital des Emprunts
2 169 €		Report déficitaire
13 612 €		Reste à réaliser 2017
3 450 €		Opréations patrimoniales



Investissement – RECETTES

Budget Total : 104 821 €

46 389 €		Subventions
4 760 €		Reste à réaliser 2017
3 450 €		Opérations patrimoniales
21 931 €		Fonds de Compensation TVA, Taxe Locale d'Équipement, Excédents 2013
19 490 €		Virement de la section de Fonctionnement
8 801 €		Amortissements et Opérations Comptables



INFOS DIVERSES

ETAT-CIVIL

Nous avons célébré avec plaisir le 19 mai 2018, le mariage de :
Arnaud Bertrand Marie DEWILDE et de Marianne Aurore LOBSTEIN, domiciliés 6 montée du Bourg.

Félicitations aux jeunes mariés.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes gens nés en 2002 doivent se faire recenser en mairie à partir de leur 16ème anniversaire.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

INSCRIPTIONS ECOLE :

La Mairie est tenue d'avoir un registre des enfants scolarisés vivant dans la commune, même si il n'y a pas d'école dans le village de Jalogny.

Aussi, il est impératif que les parents signalent en mairie toute les inscriptions d'enfants en maternelle et primaire dans les différentes écoles du territoire à la rentrée prochaine.

Vous pouvez pour cela passer en Mairie, nous appeler ou nous contacter par mail.

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Les demandes de cartes d'identité et de passeports se déposent en Mairie de CLUNY, sur rendez-vous.

Faites si possible votre pré-demande sur internet sur le site :

<https://ants.gouv.fr>

Vous pouvez également retirer les imprimés en Mairie de Jalogny.

NOUVEAUX HABITANTS :

Merci de bien vouloir vous signaler en Mairie.

PETIT RAPPEL :

Certaines plaques de numérotation des nouvelles rues n'ont pas encore été retirées. Elles sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Merci de faire le nécessaire rapidement.

URBANISME :

Au cours de ce premier semestre, nous avons enregistré le dépôt de trois permis de construire :

- d'une maison individuelle Rue de la Verchère
- d'un garage Chemin des Lavandières
- d'une maison individuelle rue de la Charme

et des déclarations préalables :

- pour deux piscines rue de la Verchère et rue des Jardins
- pour une réfection de toiture Montée des Bousseaux
- pour un agrandissement Montée du Bourg



SUITE DES TRAVAUX DANS LA GRANGE COMMUNALE

Depuis le dernier bulletin, un appel d'offre aux entreprises a été lancé et voici les résultats des entreprises retenues :

Lot 1 - Gros Oeuvre : (1 réponse)
Debarros, Jalogny : 29.867,20 €

Lot 2 – Plâtrerie-Peinture : (2 réponses)
Lebeau-Langlois, Cluny : 3069,15 €

Lot 3 – Plomberie-Sanitaire : (2 réponses)
Aguilar, Jalogny : 2818,62 €

Lot 4 – Menuiserie bois : (3 réponses)
Lapalus, Mazille : 2108,00 €

Lot 5 – Electricité : (1 réponse)
Bouley, Cluny : 6369,90 €

Le coût total des travaux s'élève donc à 44.232,87 €, avec des subventions à 75%, le reste à charge pour la commune étant de 11.058,22 €.

Le début des travaux est prévu au mois de Septembre pour une durée de trois mois.

Nous pouvons donc nous donner rendez-vous pour la fête des lumières dans la Grange Communale réaménagée!

Les travaux pouvant causer des gênes pour les utilisateurs du car scolaire, nous remercions les élèves et leurs parents de leur compréhension.

AIDES CANTINE

La commune de Jalogny attribue des aides pour la cantine en fonction des revenus.

**Merci d'envoyer exclusivement
par mail vos nouveaux
avis d'imposition afin d'établir
le montant de l'aide accordée.**

mairie.jalogny@wanadoo.fr

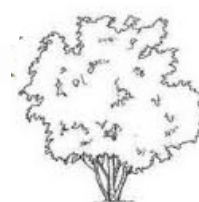
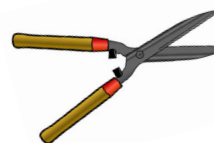
Les documents doivent nous parvenir

avant le **vendredi 12 octobre.**

Après cette date, les dossiers ne seront plus étudiés.

Plateforme de stockage des tailles d'arbustes :

Vous pouvez à nouveau utiliser la plateforme mise à disposition par la commune.
N'hésitez pas à demander les clefs en Mairie.



MA COMMUNE ZÉRO PHYTO

Préserver sa santé, la biodiversité et les ressources naturelles sont des préoccupations croissantes. Ainsi, la réduction de l'utilisation des pesticides est une nécessité au regard de leurs effets négatifs sur la santé humaine mais également sur l'environnement, l'eau et la biodiversité.



Votre commune s'est engagée, avec l'aide de la FREDON Bourgogne, à passer au zéro phyto. Cette démarche volontaire répond à la nouvelle réglementation du 1er janvier 2017 : la loi Labbé et la loi de transition énergétique interdisant l'usage des pesticides. Ainsi, un plan d'entretien va être mis en place. C'est une démarche qui permet de faire le point sur les pratiques d'entretien actuelles de la commune et de réfléchir à ses objectifs de désherbage.

Chaque secteur de la ville fera l'objet d'une classification pour faire évoluer l'entretien des voiries, tout en proposant des solutions alternatives aux produits chimiques et des réaménagements de l'espace.



Sans usage de pesticide, les agents de la collectivité vont devoir gérer les espaces différemment. Des méthodes alternatives vont se généraliser comme le désherbage mécanique, thermique, le développement des plantes couvre-sols, du paillage, de l'enherbement pour réduire les zones à désherber... Le paysage urbain va donc changer, et notre perception doit évoluer.

En effet, il faut accepter la présence de végétation spontanée sur les trottoirs au prix d'un environnement plus sain, d'une préservation de la biodiversité et d'une qualité de vie améliorée. Cela implique donc une évolution des mentalités, aussi bien du côté des agents et élus communaux que des usagers.

Cette démarche n'aura de sens que si vous aussi, vous vous impliquez dans notre action en limitant l'emploi des pesticides (insecticides, fongicides et herbicides) dans votre jardin. C'est en responsabilisant tous les applicateurs, chacun à leur niveau, qu'on préservera tous ensemble la qualité de l'eau distribuée, mais aussi la qualité des cours d'eau, de l'air, du sol, et de notre santé.

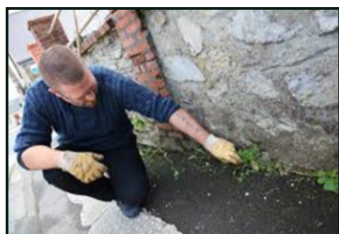
ET VOUS, POURQUOI ATTENDRE 2019 POUR SUPPRIMER LES PESTICIDES DE VOTRE JARDIN ?



Attention la réglementation change !

Comme le prévoit la loi Labbé et la loi de transition énergétique, depuis 2017, la vente en libre-service des pesticides pour les particuliers est interdite. Désormais, les produits seront sous clés, et des conseils et recommandations seront apportés par le vendeur pour tout achat. L'interdiction d'utilisation des pesticides chimiques par les particuliers est, quant à elle, prévue au 1er janvier 2019. Dans deux ans, vous devrez entretenir vos jardins différemment. Pourquoi ne pas commencer tout de suite ?

Participez à la démarche de votre commune

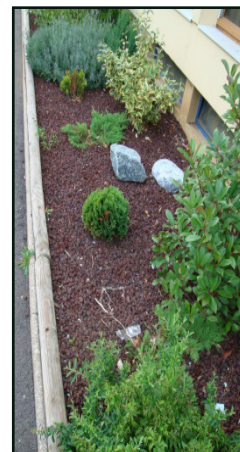


Libre à vous de donner un coup de main ponctuel à l'agent communal en désherbant manuellement devant chez vous ! Ne traitez pas les fossés le long de la route, les résidus se retrouvent dans l'eau très rapidement et l'absence de végétation favorise l'érosion. Plantez des fleurs différentes et colorées le long de votre mur bordant la route. Vous participerez à l'embellissement de votre commune !

Des solutions simples existent

Chez vous, vous pouvez mettre en œuvre des solutions simples et non chimiques pour se passer de pesticides :

- * Acceptez des pelouses naturellement fleuries et installez des haies pour favoriser la présence d'insectes utiles au jardin ;
- * Sélectionnez des plantes et des variétés adaptées au type de sol, à l'orientation du jardin et au climat ;
- * Enherbez les joints ou les allées ;
- * Paillez et installez des plantes couvre-sols pour éviter la pousse de mauvaises herbes et favoriser la biodiversité ;
- * Privilégiez l'action mécanique (binette, sarcloir) pour désherber ;
- * Apprendre à reconnaître les auxiliaires et insectes prédateurs des nuisibles présents dans notre jardin.



Vous trouverez de nombreux conseils sur le site dédié :

<http://www.jardinier-autrement.fr/>

COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Pour la 7^e participation au concours des villages fleuris, le comité a reçu le 6^e prix des villages des – 500 habitants.

Notre participation a été reconduite pour 2018 !



L'assemblée générale du comité a eu lieu le dimanche 08 mars 2018. Les bilans moral et financier ont été fait. Des projets ont été évoqués.

Le bureau a été reconduit.



Dimanche 29 avril 2018 a eu lieu notre traditionnel marché aux fleurs et aux légumes ! Cette année, nous l'avons organisé à Vaux, en même temps que « la vie de jardin » de l'amicale.

Notre marché a connu un vif succès !

Au mois de mai, les enfants du village étaient conviés à être les petits jardiniers.

Ils ont planté des herbes aromatiques ainsi que des fruits rouges dans les 6 bacs qui se situent dans l'ancienne cour des garçons.

Ils ont la mission de venir les entretenir, et aussi récolter !



Le but du comité est d'embellir le village. Si vous voulez nous rejoindre, contactez un membre du bureau. Vous serez les bienvenus !

Les bénévoles, pendant tout l'été, vont nettoyer, entretenir les massifs.

Le comité remercie la municipalité, les employés communaux, Vivien Corsin paysagiste et tout l'ensemble des bénévoles pour tout le travail accompli.



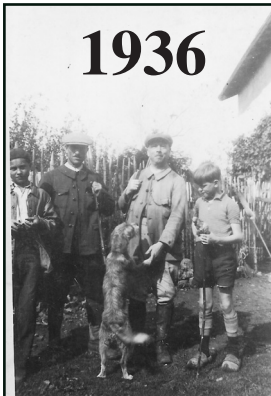
Des projets :

- rénovation du poids public avec la municipalité.
- remplacement de rosier, des buis.
- Plantation de pieds de murs dans le bourg.
- Aménagement de la cour de la mairie.



Par ce temps maussade de printemps, j'ouvre le placard aux archives et tout en feuilletant tous ces documents, j'y découvre du temps passé quelques photos de ceux qui furent les piliers de notre Société. Je me suis dit pourquoi ne pas livrer à l'information aujourd'hui les noirs et blancs de ces époques qui furent animées par ceux-ci. Y retrouver un grand-père, un père, un oncle, un cousin, pour dire qu'ils étaient un peu l'âme du pays, qu'ils ont créé en leur temps une association qui perdure encore aujourd'hui. Nous, sociétaires du temps présent, remercions-les de nous avoir transmis cette passion et légué ce terroir d'exception. Un eu de nostalgie retentie à leur égard, une grande fierté, une récompense pour moi aujourd'hui de les avoir connus.

Claude Maillet - Président de L'Echo de Barroux



17 Juillet 1932 :

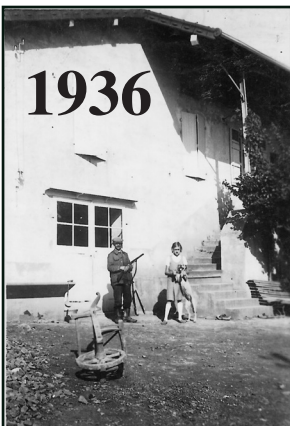
Création de la Société « Echo de Barroux »

2ème à gauche : Claude Maillet dit « Léon », Secrétaire

3ème à gauche : Jean Charles Delaporte, Administrateur
Président de 1950 à 1961

1er à Gauche : Georges Maillet, Gamin de 15 ans
Président de 1962 à 1984

A droite : Claudius Chantin, Trésorier
Vice président de 1950 à 1972



A gauche : Joanny Dausson, Garde particulier Sté.

A droite : Antonin Chervet, Administrateur

Son fils : Henri Chervet, 13 ans à l'époque

Devant le premier chevreuil prélevé au bois de
Vaux en 1961.

Henri aujourd'hui Vice Président depuis 2010



Message :

Les enfants de Louis et Odette Maillet ont fait don d'un congélateur à la Société de chasse. L'utilisation occasionnelle laissant libre ce matériel, il pourra être mis à disposition et emprunté par les associations de Jalogny sur simple demande auprès de la Société.

Activité :

Notre souhait est de renouer avec la journée « pêche à la truite » organisée au cœur du village dans le lavoir et la bâchasse près de la grange communale. Remettre au goût du jour cette festivité attendue et demandée depuis nos derniers étés caniculaires sera notre manifestation pour 2018.

Nous vous proposons des surprises et un accueil chaleureux le SAMEDI 30 JUIN 2018 à partir de 9 h 30.

Avec un verre de l'amitié

Un repas champêtre sur réservation (en matinée)

Décrocher par votre adresse à la carabine un saucisson.

Les Sociétaires

LE CLUB DU BEAU TILLEUL

Nos rencontres se poursuivent les 2èmes et 4èmes jeudis de chaque mois autour de jeux de cartes et de société comme le Scrabble ou d'autres.

Lors du dernier club des mois pairs les anniversaires sont fêtés.

En janvier le partage de la galette des rois a été l'occasion d'organiser aussi un après-midi plus festif.

Début février, l'Assemblée Générale s'est tenue et a décidé le maintien du même Conseil d'Administration. Elle a été suivie d'un apéritif et notre traditionnel repas qui regroupe tous nos adhérents s'est mis en place.

Fin Mars, nous avons organisé avec les représentants des chasseurs de l'Echo du Barroux un repas de gibier. Cela a été l'occasion de les remercier pour le gibier qui nous a été offert et, comme à l'habitude, nous permettre d'apprécier le sanglier abattu dans les bois environnants.

Le 3 Mai, un petit groupe s'est déplacé à Charnay-les-Mâcon pour assister au spectacle proposé comme chaque semestre, par la compagnie Trabucco. Nous nous sommes retrouvés à Montmartre et au rythme des plus belles chansons françaises, ce spectacle musical nous a fait découvrir une histoire romantique au cœur d'une ambiance typiquement parisienne. C'était "La Romance de PARIS", et les participants ont bien apprécié leur après-midi.

Pendant l'été, nous reconduiront une journée pique-nique et une belote sera organisée à l'automne.

Nous vous rappelons que nos clubs fonctionneront en juillet et en août.

Les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre sont les bienvenues.

N'hésitez pas ... !

BONNES VACANCES..



Relais de Service Public

06.82.39.15.43

brigadecomptes.clunisois@gmail.com

La « Brigade des compotes » débarque dans le clunisois : rejoignez nous !

La Brigade des Compotes crée du lien !

- des donateurs de fruits
- des bénévoles pour les ramasser
- une distribution sous différentes formes

La Brigade des compotes vise à éviter le gaspillage des fruits des vergers et à développer la solidarité entre habitants.

Des propriétaires d'arbres fruitiers ouvrent leurs vergers à des bénévoles pour que les fruits soient récoltés.

Vous avez des fruits ?

Vous avez envie de participer aux cueillettes ?

Faites-vous connaître !

INFO CCAS

Le CCAS de Jalogny attribue des aides pour :

La cantine en se basant sur le revenu fiscal de référence et le nombre de parts de chaque foyer ;

Les centres de loisirs : une aide est apportée à la journée dans la limite de 10 jours par an, pour les familles ayant un quotient familial en février à 850. Le montant journalier est fixé à 8€, limité aux enfants de moins de 16 ans ;

Séjours scolaires de plus de 2 nuits : cette aide est attribuée aux élèves des écoles, collèges et lycée dans la limite de 30 % du reste à charge pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 850.

Dans tous les cas, un justificatif de la CAF ou de la MSA est à fournir.
N'hésitez pas à demander plus de renseignements en mairie.

TRIBUNE LIBRE

Jalogny est un joli petit village, très agréable à vivre, dans une très belle campagne

Le bourg se situe seulement à 3 km de Cluny, il y a de plus en plus de circulation.

Dans un village, il y a des avantages, des inconvénients, des règles à respecter.
Et aussi, il y a DEJA une vie !
Qu'elle soit associative, professionnelle, civique ...

Il y a aussi des animaux qui sont déjà implantés sur la commune, qui viennent, qui partent !
Il y a aussi des parfums, des odeurs plus ou moins agréables, des bruits ...
Des enfants courent, crient, jouent...

Et des voisins !

Quand on arrive dans un endroit, un quartier, il faut observer, se renseigner de ce qui se passe.
On n'arrive pas en pays conquis !

Il y a des personnes qui partent travailler tôt le matin, et d'autres qui travaillent tard,

Au printemps, il y a le croassement des grenouilles,
L'été, c'est le soleil, les mouches, la chaleur, les fenêtres ouvertes la nuit ...
L'automne, les feuilles tombent, le brouillard, les feux de cheminées,
Et l'hiver, il neige (même sur les routes), parfois du verglas ! la pluie, le froid ...

Et alors ? Vous avez fait le CHOIX de venir en CAMPAGNE, alors acceptez tout ça.

acceptez le chant des grenouilles, du coq, le chant des oiseaux,
acceptez le bruit du tracteur, le crottin de cheval,
acceptez les routes étroites,
acceptez de respecter les autres !

La campagne est un espace à vivre pour tous, où chacun doit pouvoir trouver sa place !

DU CÔTÉ DE L'AMICALE

L'Amicale est ouverte à tous les habitants de Jalogny. Ses activités s'adressent aux enfants, aux jeunes, comme aux anciens, aux actifs comme aux retraités, sans exclusive ni distinction.

À son Assemblée Générale du 16 mars 2018, l'Amicale de Jalogny s'est dotée de nouveaux statuts pour préciser son fonctionnement et le cadre de ses activités en conformité avec la loi de 1901 sur les associations.

Les ressources de l'Amicale, dont tous les membres sont bénévoles, proviennent essentiellement de ses activités et de la subvention municipale.

VOUS AVEZ DES IDÉES, DES DÉSIRS, DES PROJETS...

Au premier semestre 2018 :

VENEZ EN PARLER À L'AMICALE !

6 janvier : *Contes pour enfants* à la salle communale.

3 février : vente de boudin « maison », jeux de société et repas du soir.

18 mars : jeux et « gaufres party ».

18 avril : 1 beau soleil + 2 douzaines d'enfants
+ combien de douzaines d'œufs de Pâques
= une journée bien réussie !



29 avril : à l'entrée de Vaux, à côté du Marché aux fleurs, des animations pour petits et grands, une buvette, des jeux, un beau coq, un tiercé de lapins, des artisans, des infos sur le compostage... c'est la VIE DE JARDIN !

17 juin : la traditionnelle *RANDONNÉE DE JALOGNY* voit 362 marcheurs sur les sentiers ensoleillés, ombragés, bien balisés entre Jalogny, Château, Mazille, Vaux. La qualité des collations (merci aux chasseurs de Jalogny !) et des boissons offertes n'a d'égal que l'agrément des circuits dans la campagne.

À venir :

1er septembre :
Soirée Chansons françaises à la grange.

Début novembre :
Halloween.

Fin d'année :
le traditionnel vin chaud offert par l'Amicale !

